

ENTRETIEN

« L'accusation d'apologie du terrorisme n'a jamais été autant utilisée pour museler une opposition »

<https://www.alternatives-economiques.fr/laccusation-dapologie-terrorisme-na-jamais-ete-autant-utilisee/00111198>

Vanessa Codaccioni, Professeure au département de science politique de l'université Paris-8.

Interdictions de manifestations, convocations d'élus par la police, interventions dans les facs occupées, censure d'humoristes... Depuis les attaques terroristes du Hamas le 7 octobre et le déclenchement de l'offensive israélienne sur Gaza, les atteintes à la liberté d'expression semblent s'accroître en France.

Vanessa Codaccioni, professeure au département de science politique de l'université Paris 8, autrice de plusieurs ouvrages sur le sujet [1](#), analyse les continuités et les ruptures de la période actuelle, et alerte sur la poursuite des restrictions de libertés dans un contexte de progression continue de l'extrême droite.

Les répercussions de la guerre israélo-palestinienne en France ont-elles marqué une nouvelle étape dans la répression des expressions politiques – manifestations et opinions ?

Vanessa Codaccioni (VC) : Oui, tout à fait. Quelques jours après le 7 octobre, une circulaire du ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a appelé, de fait, à la répression des manifestations de solidarité au peuple palestinien. Une autre circulaire du garde des sceaux Eric Dupond-Moretti a quant à elle soutenu que la solidarité avec le peuple palestinien risquait de troubler l'ordre public, de faire rejaillir l'antisémitisme en France, et pouvait relever de l'apologie du terrorisme.

Est-ce une nouvelle illustration de la manière dont la lutte contre le terrorisme est instrumentalisée contre les oppositions politiques ?

VC. : Les dispositifs antiterroristes ont de tout temps été utilisés pour criminaliser l'opposition, en particulier les discours de gauche. On le constate dès la fin du XIXe siècle et au début du XXe avec la répression des mouvements anarchistes. Déjà, l'association de malfaiteurs et l'apologie de crime avaient servi à réprimer tous les discours de gauche qui gênaient le pouvoir.

« Les dispositifs de surveillance antiterroriste sont sur utilisés contre des militants et des militantes, notamment écologistes »

Plus tard, des années 1960 à 1980, des dispositifs mobilisés contre des ennemis dits « terroristes » l'ont été contre des militants indépendantistes ou gauchistes. Depuis le début des années 2000, l'utilisation de ces dispositifs est croissante, d'une part avec la montée en puissance de l'antiterrorisme dans l'appareil répressif, et d'autre part avec le renouveau des mouvements sociaux en France, comme par exemple les mobilisations anti-CPE en 2006 et, en Europe, l'apparition du mouvement Black bloc.

Dès « l'affaire Tarnac », les dispositifs de surveillance antiterroriste – le fichage S, l'association de malfaiteurs – sont sur utilisés contre des militants et des militantes, [notamment écologistes](#). Aujourd'hui, l'apologie du terrorisme est invoquée contre des syndicalistes ou des personnalités politiques, y compris, donc, en campagne électorale.

Ce dernier aspect représente-t-il un tournant particulier ?

VC. : Depuis le 7 octobre, ce sont des discours, des engagements, des causes politiques qui sont criminalisées par le biais de dispositifs antiterroristes. C'est la première fois que l'accusation d'apologie du terrorisme est à ce point utilisée pour museler une opposition, pour empêcher de défendre une cause – la solidarité envers le peuple palestinien.

La répression s'étend-elle de l'activisme oppositionnel à l'activité politique classique, comme cela semble être le cas pour la France insoumise avec les convocations devant la police de Mathilde Panot et Rima Hassan, justement pour apologie du terrorisme ?

VC. : L'élargissement progressif des cibles, au cours des dix dernières années, a concerné plusieurs types d'acteurs relativement épargnés

auparavant : avocats, journalistes (notamment dans le cadre du mouvement des gilets jaunes), étudiants et même collégiens et lycéens – on l’a vu au lycée de Mantes-la-Jolie en décembre 2018.

A leur tour, ce sont des personnalités politiques qui sont l’objet de la répression. Il faut faire très attention, en revanche, au caractère particulier de cette répression, parce qu’on a déjà connu de tels épisodes au cours de l’histoire de la France.

A quels épisodes pensez-vous ?

VC. : La période actuelle me fait de plus en plus penser à celle de la guerre froide, et notamment à la très sévère répression anticommuniste entre 1947 et 1952-1953, contre les mobilisations antimilitaristes et anticoloniales, et contre l’activisme communiste en général.

Mathilde Panot dit que c’est la première fois qu’une présidente de groupe à l’Assemblée est convoquée par la police, mais il ne faut pas oublier que de nombreux députés communistes ont été visés par le pouvoir lors des temps forts de la guerre froide et ont fait l’objet de dizaines de demandes de levée de leur immunité parlementaire. Aujourd’hui, on en est au stade des convocations par la police, pas encore à celui-ci.

L’idée est-elle de disqualifier une partie du champ politique

VC. : Il y a plusieurs objectifs. Empêcher la solidarité, créer un effet de censure très puissant, mais aussi favoriser l’autocensure – on le voit par exemple à travers toutes les précautions de langage prises sur les réseaux sociaux, avec le constat que des personnalités sont accusées d’apologie du terrorisme pour n’avoir pas dit que le Hamas était une organisation terroriste, par exemple.

Il me semble que cela va même plus loin. Toutes ces procédures, au moins dans le cas des personnalités, n’auront pas de suites, mais elles obligent ces personnes à riposter, à préparer leur défense, à prendre un avocat, à susciter une mobilisation autour de leur sort. C’est-à-dire à consacrer énormément d’énergie à leur défense plutôt qu’à la défense de leur cause.

« La répression est toujours le résultat d’un calcul coûts-avantages. Aujourd’hui, réprimer des personnalités politiques apparaît peu coûteux pour le pouvoir »

Mais en effet, cela revient à disqualifier certaines organisations politiques ou certains groupes militants avec une étiquette stigmatisante qui, en contexte électoral, peut jouer défavorablement.

Cela prolonge-t-il la rhétorique de « l'arc républicain », dont la gauche dite radicale, y compris parlementaire, serait exclue, tandis que le Rassemblement national, par sa bonne conduite, y est bienvenu ?

VC. : Tout à fait, mais là encore, quelque chose de plus général se joue. Pierre Bourdieu avait mis en évidence l'effet de censure qu'exerce le champ politique en normant les bonnes et les mauvaises manières de parler et d'agir, de faire et de dire la politique, de s'engager.

Parler d'arc républicain signifie, en substance, que si vous ne respectez pas les normes du champ politique, c'est-à-dire le pacifisme, le légalisme, la politesse, le respect de la police, de l'autorité de l'Etat, du président de la République, vous serez stigmatisés, exclus, voire réprimés. On assiste véritablement à une volonté de circonscrire l'engagement, le militantisme, la participation politique légitimes.

En s'étendant à une nouvelle frange d'acteurs ou en se renforçant sur ceux-ci, le caractère politique de la répression peut-il encore être nié ? Cette entreprise de discrédit des oppositions de gauche semble ouverte, voire décomplexée.

VC. : Elle est beaucoup plus explicite parce qu'elle a précisément pour but de désigner des indésirables en politique, de disqualifier visiblement des adversaires politiques – à l'inverse d'une logique qui viserait à cacher la répression en passant uniquement par les services de renseignement, par exemple.

Si vous ciblez des personnalités politiques ou des personnalités connues, vous savez qu'elles vont publiciser leur répression. La répression est toujours le résultat d'un calcul coûts-avantages. Dans l'histoire, il y a eu des « intouchables », des personnalités dont on considérait que les réprimer ferait trop scandale, comme Jean-Paul Sartre ou certains leaders syndicalistes pendant Mai 68. Le pouvoir estimait qu'il se discréditerait. Aujourd'hui, réprimer des personnalités politiques apparaît normal et finalement peu coûteux pour le pouvoir. C'est inquiétant.

Est-ce dû à une sorte d'accoutumance, à l'affaiblissement de notre « système immunitaire » contre les atteintes aux libertés, en France ?

VC. : On a vu, avec la très forte mobilisation contre la loi Sécurité globale, que les cordons sanitaires existent toujours. Mais la question est de savoir quand on les réactive ou pas, qui et quoi reste défendable ou ne l'est plus. La répression étend ses cibles de manière inexorable, mais aussi ses filets au travers des services de renseignement, des préfets, des policiers avec des violences policières inouïes, parfois des militaires.

« On assiste, en toile de fond, à une forme de policarisation de la société et de certaines institutions »

Combien de gens ont eu peur, ou ont toujours peur de manifester au vu de ce qui s'est passé pendant le mouvement des gilets jaunes ou lors de celui contre la réforme des retraites ? Jusqu'où est-on véritablement prêt à se mobiliser pour défendre des libertés et des individus réprimés ?

Qu'en est-il d'un autre pôle de résistance, l'université, avec la répression des occupations et des expressions d'opinions politiques qualifiées de propalestiniennes ?

VC. : On observe là aussi le recul des libertés publiques et de la liberté d'expression. Il y a quelques années encore, la simple entrée d'un policier dans l'université faisait scandale. Aujourd'hui, on voit des évacuations brutales, des placements en garde à vue – toujours pour dissuader, faire peur, etc. Là aussi, des barrages s'effondrent, des lieux auparavant sanctuarisés vis-à-vis de la présence policière le sont de moins en moins.

Cela s'étend à l'école, avec des pratiques pédagogiques dont on voudrait qu'elles soient de plus en plus punitives et policières, qu'elles [mettent au ban les mauvais élèves](#). On assiste, en toile de fond, à une forme de policarisation de la société et de certaines institutions.

Les ONG, les organismes nationaux ou internationaux de défense des droits humains et des libertés multiplient les rapports accablants pour la France, sans effet perceptible sur les politiques publiques, ni même dans le débat public

VC. : En effet, il n'y a pas d'alarme particulière. Depuis la fin des années 1990, la France est pointée du doigt pour le caractère attentatoire aux libertés de ses dispositifs antiterroristes, qui restreignent la liberté d'expression, qui criminalisent des liens plutôt que des actions. Sans

susciter de réel sursaut, en effet. D'une part, au nom de l'idée qu'on pourrait sacrifier un peu de notre liberté pour plus de sécurité, d'autre part parce que ceux qui sont réprimés suscitent de l'indifférence, voire l'auraient mérité. On accepte la répression d'autrui.

La question des violences policières est toutefois plus visible dans l'espace public...VC.

Effectivement, là, il y a une véritable évolution. Même si la majorité de l'électorat en France est peu préoccupé par la question, elle mobilise des collectifs très organisés et, de plus en plus, les organisations politiques. Le mouvement des gilets jaunes y a contribué, dans la mesure où de nouvelles franges de la population ont fait l'expérience de la répression.

Cette question ne peut plus être exclue des priorités militantes à gauche, et elle constitue un véritable marqueur chez les nouvelles générations qui sont très sensibles aux brutalités policières, aux contrôles au faciès, à l'usage des armes par la police.

Un autre axe de restriction des libertés, peut-être plus « soft », réside dans le développement des technologies de surveillance. Suscite-t-il moins de vigilance que les formes de répression plus visibles ?

VC. : C'est une répression plus insidieuse, comme l'est la surveillance des services de renseignement. Et même si des organisations militantes, des associations alertent et font un travail remarquable – la Quadrature du Net, la Ligue des droits de l'homme – on perçoit moins les effets de ces technologies de surveillance, notamment sur les corps. [La vidéosurveillance ou la reconnaissance faciale](#) peuvent paraître indolores, et elles sont moins mobilisatrices.

La France prend-elle le chemin de l'illibéralisme sans en être vraiment consciente, au motif notamment qu'il y a pire ailleurs ?

VC. : Pour démontrer que la France respecte mieux les libertés démocratiques, par exemple dans ses politiques antiterroristes, on invoque souvent... Guantanamo ! Cette exemplification du mauvais élève ou du plus répressif, du plus liberticide que nous, vise en réalité à cacher les importantes restrictions des libertés en France, et son niveau de répression.

Cela n'empêche pas d'importer, éventuellement, ce qui se fait ailleurs. La répression est aussi le produit d'importations et de circulation de dispositifs. Des entreprises proposent les mêmes technologies en Russie, en Israël et en France.

« Si vous ne vous engagez pas politiquement, si vous ne défendez pas de causes, si vous ne remettez pas en question les rapports de pouvoir, l'autorité et les agents de l'Etat, vous ne risquez pas grand-chose »

Au moment où la France a déclaré l'état d'urgence, en novembre 2015, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve avait adressé un courrier au Conseil de l'Europe pour dire qu'elle allait déroger à certaines dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Quelques jours plus tard, le président Recep Tayyip Erdogan en prenait argument pour justifier des infractions analogues en Turquie.

Comment la France peut-elle encore entretenir son mythe de

« pays des droits de l'homme » ? **VC.** : La France peut prétendre être le pays des droits de l'homme aux yeux de certains de ses citoyens, mais elle ne l'est pas pour d'autres. On en revient à la question des cibles. Qui est véritablement visé par le pouvoir répressif ? Beaucoup de gens, mais pas tout le monde.

Si vous ne vous engagez pas politiquement, si vous ne défendez pas de causes, si vous ne remettez pas en question les rapports de pouvoir, l'autorité et les agents de l'Etat, vous ne risquez pas grand-chose. La répression n'est évidemment pas généralisée : on peut tout à fait dire que ne sont touchés que de « mauvais citoyens », des terroristes, des délinquants, des criminels, etc.

On a le sentiment que les gouvernements précédents auront légué à l'extrême droite tous les outils dont elle aura besoin, si elle accède au pouvoir. Restera-t-il des contre-pouvoirs, en pareil cas ?

VC. : La situation est très grave, bien qu'il y ait encore des contre-pouvoirs, même affaiblis : le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel, certains juges qui ne veulent pas participer à cette mécanique répressive, tout un tissu associatif, politique et militant qui se sait se mobiliser quand il faut pour essayer d'influer sur les politiques répressives et sécuritaires.

Si elle arrivait au pouvoir, l'extrême droite disposerait ainsi de législations, d'un appareil répressif et d'un dispositif antiterroriste très puissants, d'une police qui par ailleurs lui est favorable. Mais l'extrême droite peut faire pire. Elle pourra faire adopter des dispositions encore plus favorables à la

police en matière d'usage des armes en légitime défense, par exemple. Elle pourra s'en prendre aux associations en multipliant les dissolutions administratives déjà pratiquées par Gérard Darmanin. Elle pourra être plus tolérante envers l'ultra-droite ou certaines milices.

Car on peut aussi craindre que sous un tel gouvernement, la participation citoyenne à la répression s'étendrait à des groupes d'autodéfense sécuritaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME LATTA